

**SEANCE DU CONSEIL DE TERRITOIRE
DU 11 DÉCEMBRE 2019**

N°CT2019.5/118

L'an deux mil dix neuf, le onze décembre à dix-neuf heures, le conseil de territoire de l'établissement public territorial Grand Paris Sud Est Avenir s'est réuni en salle des conseils de l'Hôtel de Ville de Créteil, sous la présidence de Monsieur Laurent CATHALA, Président.

Etaient présents, formant la majorité des membres en exercice et pouvant délibérer conformément à l'article L.2121-17 du code général des collectivités territoriales :

Monsieur Laurent CATHALA, Président.

Monsieur Jean-Jacques JEGOU, Monsieur Régis CHARBONNIER, Madame Marie-Christine SEGUI, Monsieur Michel GERCHINOVITZ, Monsieur Jean-Pierre BARNAUD, Monsieur Jean-François DUFEU, Monsieur Jean-Pierre CHAFFAUD, Madame Danièle CORNET, Madame Martine GARRIGOU-GAUCHERAND, Monsieur Serge FRANCESCHI, vice-présidents.

Monsieur Yvan FEMEL, Madame Sylvie GERINTE, Monsieur Jean-Daniel AMSLER, Madame Delphine MELKONIAN, Monsieur François VITSE, Madame Catherine CHICHEPORTICHE, Madame Catherine DE RASILLY, Monsieur Michel DE RONNE, Monsieur Thierry DEBARRY, Madame Patrice DEPREZ, Madame Marie-Christine DIRRINGER, Monsieur Christophe FOGEL, Madame Marie-Claude GAY, Monsieur Bruno HELIN, Madame Brigitte JEANVOINE, Monsieur Bruno KERISIT, Monsieur Moncef MAIZ, Monsieur Alexis MARECHAL, Monsieur Denis OZTORUN, Madame Sabine PATOUX, Madame Séverine PERREAU, Madame Hélène ROUQUET, Madame Marie-Christine SALVIA, Monsieur Michel SASPORTAS, Monsieur Jean-Raphaël SESSA, Madame Sylvie SIMON-DECK, Monsieur Didier STHOREZ, Monsieur Yves THOREAU, Monsieur Michel WANNIN, conseillers territoriaux.

Etaient absents représentés ayant donné pouvoir :

Monsieur Patrick DOUET à Monsieur Laurent CATHALA, Monsieur Jean-Paul FAURE-SOULET à Madame Marie-Claude GAY, Monsieur Gérard GUILLE à Monsieur Thierry DEBARRY, Madame Khadija OUBOUMOUR à Madame Danièle CORNET, Monsieur Richard ANANIAN à Monsieur Serge FRANCESCHI, Madame Ange CADOT à Monsieur Yvan FEMEL, Monsieur Luc CARVOUNAS à Monsieur Michel GERCHINOVITZ, Madame Marie-Carole CIUNTU à Monsieur Jean-Daniel AMSLER, Madame Mireille COTTET à Monsieur Bruno HELIN, Monsieur Didier DOUSSET à Monsieur Jean-Jacques JEGOU, Monsieur Roger DUPRE à Monsieur Jean-Raphaël SESSA, Madame Corinne DURAND à Monsieur Christophe FOGEL, Monsieur Mehdi HENRY à Monsieur Denis OZTORUN, Madame Valérie MAYER-BLIMONT à Monsieur Yves THOREAU, Monsieur Luc MBOUMBA à Madame Martine GARRIGOU-GAUCHERAND, Madame Carine REBICHON-COHEN à Monsieur Alexis MARECHAL, Monsieur Axel URGIN à Monsieur Jean-François DUFEU, Monsieur Georges URLACHER à Madame Sylvie GERINTE, Monsieur Christian VANDENBOSSCHE à Madame Catherine CHICHEPORTICHE, Madame Laurence WESTPHAL à Monsieur Jean-Pierre CHAFFAUD.

Etaient absents excusés :

Madame Françoise LECOUFLE, Monsieur Cédric TARTAUD-GINESTE, Monsieur Thierry HEBBRECHT, Madame Sylvie CHABALIER, Monsieur Serge DALEX, Monsieur Gilles DAUVERGNE, Madame Oumou DIASSE, Monsieur Nicolas GEORGES, Monsieur Philippe GERBAULT, Madame Frédérique HACHMI, Madame Anna LOUIS, Monsieur Gaëtan MARZO, Monsieur Akli MELLOULI, Madame Dominique TOUQUET.

Secrétaire de séance : Monsieur Thierry DEBARRY.

Informations sur l'accusé de réception	
Envoyé à	Préfecture de Créteil
le	12/12/19
Accusé réception le	12/12/19
Numéro de l'acte	CT2019.5/118
Identifiant télétransmission	094-200058006-20191211-1mc114116-DE-1-1



**SEANCE DU CONSEIL DE TERRITOIRE
DU 11 DÉCEMBRE 2019**

Nombre de votants : 60

Vote(s) pour : 60

Vote(s) contre : 0

Abstention(s) : 0

Informations sur l'accusé de réception	
Envoyé à	Préfecture de Créteil
le	12/12/19
Accusé réception le	12/12/19
Numéro de l'acte	CT2019.5/118
Identifiant télétransmission	094-200058006-20191211-lmc114116-DE-1-1



SEANCE DU CONSEIL DE TERRITOIRE
DU 11 DÉCEMBRE 2019

N°CT2019.5/118

OBJET : **Affaires générales** - Autorisation donnée à Monsieur le Maire de la commune de Créteil ou son représentant de signer le marché relatif à la fourniture de services de télécommunications mobiles (forfaits, trafic entrant et sortant, mobiles) et M2M

VU le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L.5211-1 et suivants et L.5219-2 et suivants ;

VU le décret n°2015-1664 du 11 décembre 2015 relatif à la métropole du Grand Paris et fixant le périmètre de l'établissement public territorial Grand Paris Sud Est Avenir dont le siège est à Créteil ;

VU la convention constitutive du groupement de commandes conclue le 28 mai 2014 entre la commune de Créteil, la communauté d'agglomération Plaine centrale du Val-de-Marne et le CCAS de Créteil ;

VU le procès-verbal de la commission d'appel d'offres de la ville de Créteil en date du 22 novembre 2019 ;

CONSIDERANT que par délibération n°CT2017.4/048-3 du 21 juin 2017, le conseil de territoire avait autorisé l'attribution le marché n°S180003 relatif aux services de télécommunication – Lot 4 Téléphonie mobile (forfait trafic entrant et sortant, mobile) et M2M à la société SFR ;

CONSIDERANT que ce marché avait été conclu en groupement de commande avec la commune de Créteil, qui en est le coordonnateur, sous la forme d'un accord-cadre à bons de commande sans minimum ni maximum, pour une durée initiale de 24 mois à compter du 1er janvier 2018, reconductible tacitement pour la même période ;

CONSIDERANT qu'au cours de l'exécution du marché, l'opérateur n'a pas été en capacité de fournir un service tel qu'il avait été défini dans le cahier des charges initial, de nombreuses difficultés ayant été constatées dans l'exécution des prestations (mauvaise couverture réseau, erreurs répétées de facturation sur les prix du BPU) ;

CONSIDERANT que par courrier en date du 4 septembre 2019, le Territoire a signifié au titulaire la non-reconduction du marché à la date du 31 décembre 2019 ;

CONSIDERANT qu'une nouvelle consultation a dû être lancée, afin de sélectionner un opérateur qui se verra confier la fourniture de services de télécommunications mobiles à compter du 1er janvier 2020 ;

Informations sur l'accusé de réception	
Envoyé à	Préfecture de Créteil
le	12/12/19
Accusé réception le	12/12/19
Numéro de l'acte	CT2019.5/118
Identifiant téléransmission	094-200058006-20191211-lmc114116-DE-1-1

**SEANCE DU CONSEIL DE TERRITOIRE
DU 11 DÉCEMBRE 2019**

CONSIDERANT que ce nouveau marché permettra d'une part d'améliorer les services de téléphonie et d'autre part de garantir une fiabilité des infrastructures existantes et futures ;

CONSIDERANT qu'un avis d'appel public à la concurrence a été publié le 19 septembre 2019 au BOAMP et le 20 septembre 2019 au JOUE ;

CONSIDERANT que ce nouveau marché sera conclu sous forme d'accord-cadre à bons de commandes, sans minimum ni maximum, afin de laisser le temps aux services de définir une stratégie en matière d'évolution numérique et de leur permettre une certaine souplesse dans la gestion du parc de téléphones mobiles et des lignes attribuées ;

CONSIDERANT que l'accord-cadre sera conclu à compter du 1er janvier 2020 jusqu'au 31 décembre 2022, reconductible tacitement pour une période de douze mois, soit une durée totale de 48 mois ;

CONSIDERANT que trois candidats ont remis une offre ; que la commission d'appel d'offres de la ville de Créteil en date du 22 novembre 2019 a décidé d'attribuer le marché à la société Orange pour un montant total de 120 416,10 euros HT ;

**LE CONSEIL DE TERRITOIRE, REGULIEREMENT CONVOQUE,
SUR PROPOSITION DE MONSIEUR LE PRESIDENT,
APRES EN AVOIR DELIBERE,**

ARTICLE **AUTORISE** Monsieur le Maire de la commune de Créteil, ou son représentant,
UNIQUE : à signer le marché de fourniture de services de télécommunications mobiles (forfaits, trafic entrant et sortant, mobiles) et M2M, pour le compte de Grand Paris Sud Est Avenir, avec le titulaire retenu par la commission d'appel d'offre de la commune de Créteil.

FAIT A CRETEIL, LE ONZE DÉCEMBRE DEUX MIL DIX NEUF.

Le Président,



Signé
Laurent CATHALA

Informations sur l'accusé de réception	
Envoyé à	Préfecture de Créteil
le	12/12/19
Accusé réception le	12/12/19
Numéro de l'acte	CT2019.5/118
Identifiant télétransmission	094-200058006-20191211-lmc114116-DE-1-1



**SEANCE DU CONSEIL DE TERRITOIRE
DU 11 DÉCEMBRE 2019**

Informations sur l'accusé de réception	
Envoyé à	Préfecture de Créteil
le	12/12/19
Accusé réception le	12/12/19
Numéro de l'acte	CT2019.5/118
Identifiant télétransmission	094-200058006-20191211-lmc114116-DE-1-1